



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 238-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.357

Déposée le : 29.11.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Baumann-Berger (Münsingen, UDF) (porte-parole)
Reinhard (Thun, PLR)
Rappa (Burgdorf, Le Centre)
von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)
Wenger (Meikirch, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 02.12.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Renforcer la sécurité d'approvisionnement dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de développer une stratégie d'urgence pour l'approvisionnement en électricité afin de garantir à la population et aux entreprises du canton une sécurité d'approvisionnement indépendante la plus élevée possible ;
2. d'élaborer des mesures d'approvisionnement en électricité permettant de pallier une pénurie d'électricité jusqu'à et avec rupture du réseau pendant une période prolongée.

Développement :

D'après l'Office fédéral de la protection de la population, une situation de pénurie d'électricité prolongée constitue le danger technique numéro un encouru en Suisse à l'heure actuelle¹. Comme le montre la version 2020 de l'analyse *Catastrophes et situation d'urgence en Suisse – Liste des dangers*, une situation de pénurie d'électricité s'avère bien plus susceptible de se présenter que tout autre risque. En outre, les dommages liés à des coupures d'électricité allant d'une journée à quelques semaines se chiffrent à plusieurs milliards de francs. Quant aux conséquences sociales d'une interruption prolongée de l'approvisionnement, celles-ci ne peuvent être évaluées. Eu égard à l'envergure du préjudice potentiel, le canton de Berne doit prendre les mesures nécessaires pour éviter autant que possible une situation de pénurie d'électricité ou pour en atténuer les effets.

¹ Analyse nationale des dangers (admin.ch)

Le début de la pandémie de COVID-19 a montré combien il est important de se préparer à toute catastrophe et difficulté d'approvisionnement, car il est difficile, pendant une crise, de faire face à d'éventuelles pénuries dans les délais normalement prévus. Les chaînes d'approvisionnement s'effondrent rapidement, la validité des accords contractuels devient limitée ou caduque. En situation de crise, chaque pays voit midi à sa porte. C'est une des leçons que nous pouvons retirer de l'hiver 2020 où les livraisons de masques prévues pour l'étranger n'ont finalement pas quitté le territoire. Lorsqu'il s'agit de couvrir les besoins de base, les difficultés d'approvisionnement peuvent très rapidement mener au chaos². C'est pourquoi le canton de Berne doit élaborer une stratégie pour se préparer à affronter une pénurie d'électricité du mieux possible à tous les niveaux.

Cette stratégie doit contenir des mesures par lesquelles le canton garantit autant que possible la production et la distribution d'électricité afin de prévenir toute rupture dans l'approvisionnement. Enfin, des mesures concrètes doivent être élaborées pour protéger l'économie et la population, et assurer l'approvisionnement en cas d'émergence d'une crise de pénurie d'électricité.

Motivation de l'urgence : sujet d'actualité à fort potentiel de risque !

Destinataire
– Grand Conseil

² <https://www.nzz.ch/schweiz/blackout-katastrophale-folgen-aber-nicht-undenkbar-ld.1626071>